

# Le Geneviévois



*...un village, une rivière, un parc!*

Volume 17 no 11

Novembre 2022



**Production :** *Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan*  
**Information :** Sylvie Baril : 418-362-2078 courriel : [sylviebaril@stegenevieve.ca](mailto:sylviebaril@stegenevieve.ca)

**Prochaine parution :** 20 décembre  
**DATE DE TOMBÉE :** 15 DÉCEMBRE



Christian Gendron  
Maire

### Message de la direction générale



François Hénault  
Directeur général

Nous sommes en pleine période de préparation budgétaire. Ce n'est pas une cachette tout coûte plus cher en 2022 et cette tendance haussière demeure la prémisse de nos calculs budgétaires pour 2023. Notre objectif demeure d'offrir des services publics de très bonne qualité au meilleur rapport de coût possible. Comme vous le constatez dans nos différentes annonces, nous réalisons beaucoup de travaux en optimisant les contributions des différents paliers de gouvernements, et ce, afin de réduire au minimum la charge aux citoyens.

Parlant de services, si vous vivez une situation frustrante ou désagréable en lien avec les services municipaux, nous vous invitons à nous la communiquer directement par téléphone ou courriel. Nous donnons suite à tous les commentaires reçus que ce soit pour la cueillette des ordures, un nid de poule, le déneigement, etc. De plus, nous vous rappelons que si la situation est urgente nous avons un service téléphonique dédié 24 heures sur 24 avec une vraie personne qui répond et redirige votre appel à nos employés. Comment utiliser ce service, rien de plus simple vous appeler au bureau 418-362-2078 option 0 pour « **urgence** ». Peut-être méconnu, ce service est utilisé une douzaine de fois par mois par des citoyens depuis son lancement il y a maintenant plus de 3 ans.

Nous tenons à remercier les bénévoles ayant donné un coup de main pour la soirée de l'Halloween ainsi que tous ceux et celles qui ont décoré leur propriété afin d'amuser nos p'tits monstres. Nous vous invitons maintenant à décorer et illuminer vos résidences pour la période des fêtes. Dans cet esprit nous vous rappelons que le Noël des enfants se tiendra le 10 décembre. (inscription requise).



Lundi  
12 décembre  
19 h 30

### BUREAU MUNICIPAL

#### Horaire

Lundi au jeudi : 9 h 00 à 16 h 00

Vendredi : 9 h 00 à 12 h 00 sur rendez-vous  
seulement

Fermé entre 12 h 00 et 13 h 00

#### Coordonnées

30, rue St-Charles

Sainte-Geneviève-de-Batiscan G0X 2R0

Téléphone : 418-362-2078

Web : [www.stegenevieve.ca](http://www.stegenevieve.ca)

Facebook: municipalité de Sainte-Geneviève  
de Batiscan

#### Membres du Conseil

Christian Gendron, maire : 418-362-3143

Marie-Claude Samuel : 418-362-2223

Daniel Bérubé : 514-966-7859

Yanick Godon : 819-371-4593

Benoit Magny : 819-244-7462

Hugo Massicotte : 819-701-7920

Roger Marceau : 418-362-0286

#### Maire suppléant

Roger Marceau : novembre  
décembre

#### Services municipaux

Bureau municipal : 418-362-2078

Bibliothèque : 819-840-0476

Chef pompier : 418-362-2863

819-691-5560

Adjoint-chef pompier : 418-362-1321

Urbanisme : 418-362-2078

Poste 2257



Je souhaite  
garder vos enfants

Léanne Bellemare 819-690-6293

Lou Berthiaume 819-690-6293

Gabryel Bertrand 819-269-2912

Maïka Dubois 819-979-4633

Mathyce Gauthier 819-362-2687

Nathanaël Le Marois 418-362-3259



**Séance ordinaire du 7 novembre**

- Approbation des comptes du mois d'octobre au montant de 249 808.14.
- Adoption du projet de règlement no 466 portant sur le retrait du territoire de la compétence de la cour municipale de la ville de Trois-Rivières.
- Adoption du projet de règlement no 467 relatif à l'adhésion de la municipalité à la cour municipale de la MRC de Mékinac.
- Adoption du règlement no 465 sur la tarification des services municipaux et abrogeant le règlement no 424.
- Adoption du règlement no 463 amendant le règlement de zonage afin de modifier la hauteur et la grandeur pour les bâtiments accessoires.
- Contrat à Ortec Environnement pour l'inspection et le récurage des conduites sanitaires au coût de 50 470.45\$.
- Mandat à Environnex pour les analyses des eaux usées et l'eau potable pour 2023.
- Contrat pour l'étalonnage des débitmètres à l'aqueduc et eaux usées à MCM Environnement au coût de 3 578\$.
- Signature du protocole d'entente avec le Parc de la rivière Batiscan.
- Adoption de la charte de protection de l'enfant.
- Renouvellement du contrat pour l'entretien de la patinoire à M. André Mailhot au coût de 3 500\$ par an pour un contrat de 3 ans.
- Lettre d'entente du syndicat pour modifier le titre d'inspecteur municipal.
- Modification du titre d'inspecteur municipal au titre de chef d'équipe aux règlements municipaux.
- Renouvellement du contrat de travail avec les pompiers et le directeur du Service incendie pour les années 2023 – 2027.
- Mandat à André Jacob, architecte pour l'agrandissement du garage.

- Réparation du souffleur chez Machinerie St-Raymond au coût de 105\$/heure.
- Achat d'armoires pour l'aménagement d'une cuisine au sous-sol du bureau municipal au coût de 6 692.32 plus taxes.
- Mandat au DG pour l'achat d'électroménagers pour l'aménagement de la cuisine.
- Désignation de Jean-Philippe Lapierre comme représentant en santé et sécurité.
- Approbation du P.I.I.A pour le 37 rue du Ruisseau.
- Appui à la demande à la CPTAQ de Steve Fraser.
- Demande d'aide financière au Phare volet 2 de la MRC pour l'Agora.

**PROCHAINE RÉUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
Lundi le 5 décembre à 19 h 00**

**NETTOYAGE (OU DE  
CURAGE) DES  
CONDUITES SANITAIRES**



**Une opération de curage des conduites d'égout sanitaire va se dérouler du 5 au 9 décembre prochain.**

Le curage des conduites d'égout consiste en un nettoyage par pression. Cette opération est réalisée dans le cadre du programme d'entretien des réseaux d'égouts et vise à favoriser un meilleur écoulement des eaux.

Nous vous conseillons de garder le couvert de la cuvette fermée pendant les heures d'opérations. Nous vous rappelons que vous devriez avoir une soupape de sûreté (clapet de non-retour) afin d'empêcher tout refoulement des eaux d'égout dans les cuvettes de toilettes. La municipalité n'est pas responsable de tous bris occasionnés par ces travaux.



# ENERCYCLE

Valoriser les matières résiduelles de la Mauricie

## Écocentre

### HORAIRE HIVER

1<sup>er</sup> novembre au 31 mars  
Ouverts : Mardi au samedi  
8 h 30 à 16 h 00

Durant la période des Fêtes  
Du 24 décembre au 2 janvier  
inclusivement – FERMÉ

**STATIONNEMENT INTERDIT  
SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX**



**ENTRE 23 H ET 7 H**

ENERCYCLE

# Le bac brun bientôt chez nous.

Ça va y aller aux toasts!

[enercycle.ca/bacbrun](http://enercycle.ca/bacbrun)

### CHASSE-NEIGE ET BACS ROULANTS

Pendant la période hivernale, veuillez déposer vos bacs roulants à l'intérieur du banc de neige pour éviter que nous accrochions votre bac avec le chasse-neige et que nous déneigions pleine largeur du chemin. La municipalité n'est pas responsable du bris de votre bac s'il est placé en dehors des balises.

MERCI !



## STATIONNEMENT POUR L'HIVER

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur un chemin public et les stationnements publics entre 23 h 00 et 7 h 00 du 15 novembre au 1<sup>er</sup> avril inclusivement, et ce sur tout le territoire de la municipalité.

En respectant cette consigne, vous nous facilitez notre travail de déneigement.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION.



**AVIS PUBLIC**  
**PROJET DE RÈGLEMENT NO 466-07-11-22**  
**PORTANT SUR LE RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ DE LA COMPÉTENCE DE LA COUR**  
**MUNICIPALE DE TROIS-RIVIÈRES**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité que lors d'une séance ordinaire de Conseil tenue le sept novembre deux mil vingt-deux, un projet de règlement «portant sur le retrait de la municipalité de la compétence de la cour municipale de la ville de Trois-Rivières» a été présenté.

Que le projet a pour objet de se retirer de la cour municipale de la ville de Trois-Rivières pour adhérer à la cour municipale de la MRC de Mékinac.

Que l'adoption du règlement «portant sur le retrait de la municipalité de la compétence de la cour municipale de la ville de Trois-Rivières» aura lieu lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le **lundi le cinq (5) décembre deux-mil vingt-deux.**

Le projet de règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

**AVIS PUBLIC**  
**PROJET DE RÈGLEMENT NO 467-07-11-22**  
**RELATIF À L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ À LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC DE**  
**MÉKINAC**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité que lors d'une séance ordinaire de Conseil tenue le sept novembre deux mil vingt-deux, un projet de règlement «portant sur l'adhésion de la municipalité à la cour municipale de la MRC de Mékinac» a été présenté.

Que l'adoption du règlement «portant sur l'adhésion de la municipalité à la cour municipale de la MRC de Mékinac» aura lieu lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le lundi le cinq (5) décembre deux mil vingt-deux.

Le projet de règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

**AVIS PUBLIC**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 464-03-10-22**  
**DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS**  
**REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 421-04-03-19**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité que lors d'une séance ordinaire de Conseil tenue le sept (7) novembre, un règlement « Déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats remplaçant le règlement 421-04-03-19» a été présenté.

Lors de la séance régulière du conseil de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan tenue le 7 novembre au Bureau municipal, le règlement suivant a été adopté :

«Déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats remplaçant le règlement 421-04-03-19».

Le règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.



**AVIS PUBLIC**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 465-03-10-22**  
**PORTANT SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE**  
**RÈGLEMENT NO 424-02-07-19**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité que lors d'une séance ordinaire de Conseil tenue le sept (7) novembre, un règlement « Portant sur la tarification des services municipaux et abrogeant le règlement no 424-02-07-19 » a été présenté.

Lors de la séance régulière du conseil de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan tenue le 7 novembre au Bureau municipal, le règlement suivant a été adopté :

«Portant sur la tarification des services municipaux et abrogeant le règlement no 424-02-07-19».

Le règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Donné à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, le 10 novembre 2022

François Hénault  
Directeur général et secrétaire-trésorier



**NE JETEZ PAS VOS VIEUX ÉLECTRONIQUES**

Apportez-les au point de dépôt de l'ARPE-Québec, soit au garage municipal dans le conteneur beige.

**A. MASSICOTTE INC.**  
**FONDATION - EXCAVATION**  
SOULÈVEMENT DE MAISON RBQ: 8104-9421-55



**TERRE ■ SABLE ■ GRAVIER**  
**DRAIN FRANÇAIS ■ FOSSE SEPTIQUE**

201, Rivière-à-Veillet  
Sainte-Geneviève-de-Batiscan  
Qc G0X 2R0

Téléphone:  
**418.362.3161**

**À LOUER**

**MAISON DE VILLE CONTEMPORAINE**

- AIR CLIMATISÉ
- GARAGE EN FACADE 12'X22'
- GRANDE TERRASSE INTIME 10'X21'
- DOSSERET EN CÉRAMIQUE CUISINE ET SALLE DE BAIN
- DOUCHE CÉRAMIQUE VITRÉE

Information  
**819-386-2356**



**ENTREPÔTS**  
Sainte-Geneviève



**RÉSERVEZ VOTRE ESPACE!**

- Securitaire
- Près des services
- Spacieux
- Intérieur/extérieur

50, chemin Rivière-à-Veillet, Sainte-Geneviève-de-Batiscan  
info@entrepots-sg.com • 819 244-0126 | 819 383-4239 • www.entrepots-sg.com



# Bibliothèque



Le dernier manège/  
Guillaume Morrisette



Rosalie/Mélanie Calvé



Le crime parfait/  
Daniel Lessard



47 allée du lac/  
Peter James

À l'ombre de la nuit/  
Nora Roberts

# Bonne lecture!



## Piscine Tremplin Horaire bain libre automne 11 octobre au 16 décembre



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
X	X	Bain longueur adulte 19h00-20h00	X	Bain libre pour tous 19h00-20h00

Tarif 4 \$ enfant/ainé et 6 \$ adulte

Casque de bain obligatoire

Les enfants doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.



Pour information : melissa.beaulieu@cscsdr.gouv.qc.ca



## BALISES

**L'INSTALLATION SE FAIT SUR VOTRE TERRAIN ET NON DANS L'EMPRISE MUNICIPALE.**



Il est très important de respecter les distances lors de l'installation des balises pour l'hiver, ceci permettra de réaliser le déneigement des rues et trottoirs de manière plus efficace et sécuritaire en laissant le passage libre pour la machinerie.





### REPAS DE NOËL



Notez la bonne date **du dimanche 18 décembre pour le dîner de Noël** et non le 11 décembre tel que mentionnée dans le dernier Geneviévois. Cette année nous essayons une nouvelle formule, un dîner de Noël au lieu d'un souper. L'accueil se fera à 11h00 et le repas à 12h00 avec un menu traditionnel. Si vous désirez être accompagné de vos enfants, de vos amis, ils sont les bienvenus. Le Duo Christianne et Bertrand assumera l'animation de cette journée. Ce beau et bon repas de Noël vous est offert au coût de 25,00 \$. N'hésitez pas à réserver vos billets auprès des membres du Conseil d'administration : Lyse Tremblay, France Trudel, Nicole Roberge, Monique Ayotte, Denis Langlois, Yves Pellerin et Normande Cossette. On vous attend en grand nombre **le 18 décembre 2022**.

fadoq

Club Ste-Geneviève-de-Batiscan  
Région Mauricie

### ANNIVERSAIRES

Des membres ont souligné leur anniversaire en **Novembre** :

Lise Charrette, Alice Brouillette, Marie-Jeanne Beauchamp, Paul-Émile Massicotte, Yves Magny et René Quessy

BON ANNIVERSAIRE À TOUS NOS MEMBRES !



### 50 ANS DE FONDATION

Nous commençons à préparer notre 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation qui aura lieu le 13 décembre 2023. Si vous avez des idées de financement ou vous désirez contribuer à notre fête, nous acceptons toutes les idées et vous êtes les bienvenus afin de nous prêter main forte à cette belle journée d'anniversaire. Nous vous ferons un suivi régulièrement.

### SORTIE EN JUIN 2023

Notez à votre agenda la date du mardi 6 juin, une sortie au Musée Boréal. Le départ en autobus se fera à 9h00 de la salle Municipale, visite au Musée Boréal et par la suite dîner au restaurant Normandin, pour un retour vers 14h30 au Local de la Fadoq. Le prix vous sera annoncé dans la chronique de Janvier 2023.

### RENOUVELLEMENT DE VOS CARTES DE MEMBRE

Bonjour à tous, il ne faut pas oublier que les renouvellements vont bon train et que le renouvellement pour 2 ans au coût de 40\$ est très populaire. Si vous désirez ce choix, n'hésitez pas à en parler à la présidente lorsque celle-ci communiquera avec vous au moment du renouvellement. Merci de votre bonne collaboration.

### *Bienvenue au nouveau membre :*

Lucille Mongrain

Au plaisir de se rencontrer.  
Normande Cossette, présidente  
418-362-2007





L'artiste sera en spectacle à la salle Denis Dupont le 17 mars prochain dès 20 h. Les billets sont en vente dès maintenant sur le site **Le point de vente** au coût de 35,00\$ par personne, taxes incluses.



Culture <sup>DES</sup> Chenaux présente

# Pelch

3 février 2023 / Salle Denis-Dupont / 20 h  
Billets en vente sur [lepointdevente.com](http://lepointdevente.com)

L'artiste sera en spectacle à la salle Denis-Dupont le 3 février prochain dès 20 h. Les billets sont en vente dès maintenant sur le site [Le point de vente](http://Le point de vente) au coût de 30,00 \$ par personne, taxes incluses.

Cet événement a lieu dans le cadre de l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications.

### À propos du spectacle de Pelch

La voix de Pelch est impressionnante, et ne laisse personne indifférent. Un ton unique soutenu par une puissance qui invite les deux parties dans cet endroit vulnérable où nous risquons tout pour l'amour, pour certains sommets et parfois, la perte. Le titre Yellow Shirt a capturé cette aspiration lors de sa sortie plus tôt cette année, accumulant déjà plus d'un million de streams.

Simple et obsédante, la chanson a été inspirée par la perte – mais surtout la vie, d'un ami proche. Abasourdi, le cœur brisé, Pelch a canalisé ces sentiments qui ont instantanément touché une corde sensible et introspective auprès des milliers de fans qu'il n'a jamais encore eu l'occasion de rencontrer et qui ont saisi le message à cœur.



## PRUDENCE SUR LES ROUTES

Avec la période hivernale qui s'installe, la Sûreté du Québec désire rappeler à tous les conducteurs l'importance d'adapter leur conduite aux conditions climatiques et routières. En le faisant, ils réduisent les risques d'être impliqués dans une sortie de route ou dans une collision potentiellement mortelle.

Les policiers pourraient signifier des constats d'infraction s'ils constatent que la vitesse d'un automobiliste n'est pas adaptée aux conditions routières, et ce, même si la limite indiquée sur les panneaux de signalisation est respectée.

En effet, selon l'article 330 du Code de la sécurité routière (CSR), le conducteur doit réduire sa vitesse lorsque les conditions de visibilité sont rendues insuffisantes à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations ou lorsque la chaussée est glissante ou partiellement dégagée. Les contrevenants s'exposent à une amende minimale de 60 \$ plus les frais et à deux points d'inaptitude.

Les usagers doivent aussi déneiger leur véhicule et s'assurer que le pare-brise, les vitres, les phares, les feux et la plaque d'immatriculation sont libres de glace et de neige. Ne pas respecter ces règles de sécurité augmente les risques de collision, constitue un danger pour le conducteur, mais également pour tous les autres usagers sur la route et vous expose à une amende minimale de 100 \$ plus les frais en vertu de l'article 281 du CSR.

De plus, les propriétaires d'un véhicule immatriculé au Québec ont jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre pour munir leurs véhicules de pneus d'hiver qui doivent arborer le pictogramme représentant une montagne sur laquelle est surexposé un flocon de neige. À défaut de munir son véhicule de pneus conçus pour la conduite hivernale selon les normes prévues par règlement, le propriétaire s'expose à une amende de 200 \$ plus les frais en vertu de l'article 440.1 du CSR.

Notons que l'utilisation de pneus d'hiver en bon état **réduit de 25 %** la distance de freinage d'un véhicule.

Sûreté du Québec  
Centre de services MRC-Louiseville  
819 228-2774  
[www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)

# TROUVE LES 10 DIFFÉRENCES !





## PROGRAMMATION DÉCEMBRE 2022

VEUILLEZ NOUS AVISER DE VOTRE PRÉSENCE SVP, MERCI!



### Café-rencontre « Apprivoiser la solitude »

À un moment ou un autre dans notre vie, il est inévitable de passer à travers des moments de solitude. Le but de cette rencontre est de trouver ensemble des façons de mieux vivre ces passages. Vous trouverez peut-être aussi chaussure à votre pied en termes de nouvelle amitié, qui sait? C'est un rendez-vous!

**L'APPU** POUR LES PROCHES AIDANTS

### En présence à 13h15

Le jeudi 1 décembre à Ste-Thècle (217)

Le mardi 6 décembre à St-Luc-de-Vincennes

### En virtuel (# réunion zoom 206 588 1781)

Le lundi 12 décembre à 9h30,

le lundi 19 décembre à 13h15



### Party de Noël pour nos membres

Notre traditionnel repas des fêtes vous offrira un moment festif où vous serez rassemblé pour festoyer. En après-midi, un chansonnier spécial Noël allumera vos cœurs d'enfants. Chaque membre peut être accompagné d'une personne de son choix.

### Vendredi 9 décembre dès 11h15

Repas : 11h45 Spectacle : 13h

Sucrerie Boisvert (St-Stanislas)

Inscription avant le 2 si possible

25\$ par personne (bar sur place \$)

Transport de Ste-Thècle disponible



### Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan

Contactez-nous pour vous inscrire au 1 855 284-1390 (sans frais) ou

par courriel à [inscriptionsaidants@hotmail.com](mailto:inscriptionsaidants@hotmail.com)

Ste-Thècle: 301, rue St-Jacques (local 207)

St-Luc-de-Vincennes: 660, rue Principale (local au 2e étage)

### Groupe de soutien Vivre un deuil et grandir

Ce groupe est pour tous les proches aidants (ou qui l'ont été) qui vivent la perte d'un être cher et dont le deuil est difficile. Nous offrons un lieu d'accueil, de soutien et de partage dans le respect et la confidentialité où plusieurs thèmes seront abordés avec l'intervenante.














Il est recommandé que les personnes inscrites suivent les **8 rencontres** (les mercredis à 13h30).

Le groupe début le 18 janvier 2023 au 660, rue Principale, St-Luc-de-Vincennes

Pour information et inscription : 1 855 284-1390





Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2	3
 4	 Conseil Municipal 5	6	7	 8	9	10
			 			
 11	 BUDGET 19 h 30 12	13	14	15	16	17
			  			
 18	19	20	21	22	23	24
 Dîner de Noël  			 			
 Joyeux Noël  25	26	27	28	29	30	31
						



Tout le territoire sauf :




Cueillette des ordures ménagères du 360 au 420 rang Côté Sud seulement



Séance du conseil



Cueillette des ordures ménagères du 432 au 541 rang Rivière-à-la-Lime seulement

 Récupération



Pleine Lune



Bibliothèque (mercredi de 18 h 30 à 20 h 00)



Dimanche 10 h 45



Âge d'Or



Bain libre